

L'OTAN décide de la présence permanente de ses troupes en Europe de l'Est



Gales, 6 septembre, (RHC).- L'OTAN, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, a décidé, lors de son sommet à Gales, de la présence permanente de ses troupes dans l'Europe de l'Est, avec la création d'un nouveau contingent de forces de réponse rapide.

La décision, incluse dans la Déclaration Finale du sommet cherche à éviter des éventuelles accusations sur des violations de l'Acte de fondation de 1997, signé par la Russie, qui excluait la présence des militaires de l'OTAN dans les territoires des nouveaux membres.

Des bases tournantes seront créées pour les unités de déploiement rapide, mais le centre logistique permanent pourrait être basé en territoire polonais.

La Russie pour sa part a déclaré que la décision de l'OTAN de renforcer sa présence dans des pays comme la Pologne, la Lettonie, la Lituanie ou l'Estonie entre en contradiction avec les accords de 97 et déstabilise la sécurité européenne.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/32904-lotan-decide-de-la-presence-permanente-de-ses-troupes-en-europe-de-lest>



Radio Habana Cuba